L'énergie

Une voix: Monsieur le juge!

M. Wagner: ... un coup de force à 72 heures environ de la présentation d'une motion de censure, alors que le gouvernement ramasse en faisceaux des éléments épars de sa politique, pour les projeter comme éléments d'une politique nationale de l'énergie, alors qu'ils constituent plutôt une politique libérale de survie ...

M. Marchand (Langelier): Voilà un an qu'on entend cela.

M. Wagner: . . . un coup de force pour créer deux nations au pays; celle de l'Est et celle de l'Ouest.

M. Stanfield: Cela est tout à fait exact.

Une voix: Qu'avez-vous fait en 1961?

M. Wagner: On les a voulues divisées, celle des plus démunies contre celle des plus riches, celle que l'on prend pour acquise parce qu'elle a toujours été fidèle, soit celle du Québec, qui a toujours été fidèle aux libéraux, car elle les prend pour acquis, et celle qu'il faut courtiser parce qu'on a besoin d'elle.

Ce coup de force, monsieur le président, est inacceptable. Je pense que si la motion dont la Chambre est saisie pèche par un point, c'est par le fait qu'elle est couchée en des termes beaucoup trop charitables pour le gouvernement.

M. Stanfield: Bien sûr, bien sûr.

M. Wagner: La performance éclectique du gouvernement au cours des dernières semaines, le scénario auquel ils nous ont habitués, les soubresauts du très honorable premier ministre (M. Trudeau), les compromis les plus indécents avec le sir Galaad du Nouveau parti démocratique, les volte-face des députés ministériels, particulièrement ceux du Québec . . .

M. Langlois: Que le député nous parle donc de volte-face!

M. Wagner: . . . toutes ces contributions . . .

Une voix: Deux sièges au Québec!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Il serait bon de rappeler aux honorables députés l'article 12 du Règlement, qui est très clair, et ie cite:

(3) Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de la Chambre de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever une question d'ordre.

J'espère que les honorables députés vont se rappeler ce Règlement jusqu'à la fin du discours de l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

M. Wagner: Je vous remercie, monsieur le président, je voulais tout simplement ajouter que toutes ces contributions de nos amis, les députés ministériels, en plus de leurs contributions de ce soir, auraient justifié des qualificatifs beaucoup plus violents que les simples épithètes que nous avons dû employer dans notre motion, et qui soulignent l'incompétence, l'inconséquence et l'inconsistance qui apportent des pertes économiques au Canada, et des privations aux consommateurs. Et si nous n'avons pas employé des termes plus forts, c'est que nous avons voulu à l'avance répondre à la demande de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, et nous avons voulu nous inspirer des fêtes qui approchent.

Monsieur le président, il est évident que le gouvernement, dans cette crise du pétrole, n'a pas su prévoir. Le leader parlementaire du gouvernement disait justement aux États-Unis, samedi dernier: «Le Canada produit plus de pétrole qu'il n'en a besoin, mais les distances rendent difficile le transport depuis les champs pétrolifères de l'Ouest jusqu'aux populeuses villes de l'Est, ce qui force le Canada à importer du pétrole étranger. Malgré tout, le Canada continue à fournir aux États-Unis environ un million de barils de pétrole par jour, soit plus que jamais dans le passé.»

Il est vrai, monsieur le président, que le Canada peut se suffire en pétrole à condition que l'on ait eu la prévoyance d'en organiser le transport partout au pays, à condition également qu'on en organise mieux l'emmagasinage ou le stockage partout au pays, ce qui ne s'est jamais fait, ce qui ne se fait pas et ne semble pas devoir se faire, et pourtant c'est au lendemain du conflit israélo-arabe, dès 1969, qu'il aurait fallu planifier ces besoins et ces ressources; il aurait fallu à ce moment-là faire preuve de compétence et de prévoyance.

La psychose de la pénurie de pétrole dans l'Est du pays joue à l'avantage du gouvernement fédéral. Presque artificielle, répondant d'un moteur politique, la pénurie dont souffrent les Canadiens des provinces Maritimes et du Québec permet au gouvernement fédéral de poser des gestes critiques sans laisser aux premiers intéressés le temps suffisant d'y voir clair. Il faut aussi faire sentir aux Québécois et aux citoyens des Maritimes que le pétrole albertain est indispensable au salut fédéral, quel qu'en soit le prix.

Dans tout cela, du moins jusqu'à nouvel ordre, malgré les prix plus élevés, malgré les injustices causées, malgré les inégalités régionales qui vont s'accroître, aucun des 56 libéraux fédéraux du Québec n'ose se lever à la Chambre pour décrier le manque d'Ottawa de tout sens d'équité envers les Québécois. Que faudra-t-il, monsieur le président, pour faire bouger ces gens un beau jour? Que faudrat-il pour leur faire comprendre qu'ils ont été élus pour veiller aux intérêts de leurs concitoyens du Québec? La pénurie réelle ou appréhendée d'énergie avantage à court terme, avec la complicité facile des néo-démocrates, le gouvernement actuel. Il devient maintenant facile de s'approprier, et à peine subtilement, des initiatives unilatérales et de décréter des mesures d'urgence. Ce même gouvernement, impuissant à toucher du doigt les causes réelles d'un problème majeur, incapable dans la recherche de solutions adéquates de concilier l'intérêt national et les intérêts régionaux multiplie, sous prétexte de favoriser le bien commun, les accrocs au sens même du fédéralisme canadien. On voudrait bien, monsieur le président, que ce gouvernement se préoccupe non pas simplement de sa survie, non pas simplement d'ajouter quelques semaines à sa vie politique, mais qu'il se préoccupe davantage des principes mêmes du fédéralisme.

Puis-je, monsieur le président, indiquer de façon très claire en quoi les décisions récentes du gouvernement faussent la politique actuelle du fédéralisme? Je sais de très bonne source comment le Québec doit examiner de très près, premièrement, toute la question de la taxe à l'exportation, deuxièmement, l'ensemble des pouvoirs très nombreux et très étendus que confère au gouvernement central le projet de loi C-236, et, troisièmement, tout le projet, par ailleurs requis, d'un oléoduc Sarnia-Montréal.